

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GOUPILLIERES

Département des Yvelines-Arrondissement de Rambouillet – Canton d'Aubergenville

INSCRIPTION A LA FOIRE A TOUT

Du dimanche 4 septembre 2022

Personne physique - (Particulier)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Demeurant :

CP Ville.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce nationale d'identité N° :

Délivrée le : par : (Joindre une copie de la pièce nationale d'identité)

N° immatriculation du (des) véhicule(s) entrant sur la foire à tout :

(Joindre une copie de la (des) carte (s) grise (s))

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de ne pas vendre de produits alimentaires (boissons, nourriture...), sauf accord écrit de l'organisateur.
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Ci-joint règlement de € pour un emplacement d'une longueur de mètres

Tarif 6 euros le mètre, minimum trois mètres. (chèque à l'ordre de : régie produits divers)

Souhaits complémentaires :

Fait à le

Signature

Cette fiche dument remplie, le règlement et les autres documents demandés, devront être remis en mairie avant le 2 septembre 2022, pour être annexés au registre d'organisation.

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE GOUPILLIERES

Département des Yvelines-Arrondissement de Rambouillet – Canton d'Aubergenville

INSCRIPTION A LA FOIRE A TOUT
Du dimanche 4 septembre 2022

Personne morale - (Professionnel)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Demeurant :

CP Ville.....

Tél. Email :

Titulaire de la pièce nationale d'identité N° :

Délivrée le : par : (Joindre une copie de la pièce nationale d'identité)

Ayant la fonction de :

Représentant la Société/Association (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse) :

CP Ville.....

Tél. Email :

(Joindre une copie de la carte professionnelle ou du K-Bis)

N° immatriculation du (des) véhicule(s) entrant sur la foire à tout :

(Joindre une copie de la (des) carte (s) grise (s))

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)
- ne pas vendre de produits alimentaires (boissons, nourriture...), sauf accord écrit de l'organisateur.

Ci-joint règlement de € pour un emplacement d'une longueur de mètres

Tarif 6 euros le mètre, minimum trois mètres. (cheque à l'ordre de : régie produits divers)

Souhaits complémentaires :

Fait à le

Signature

Cette fiche dument remplie, le règlement et les autres documents demandés, devront être remis en mairie avant le 2 septembre 2022, pour être annexés au registre d'organisation.